



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AISANCE
AQUATIQUE**

APPEL A PROJET ANS 2026



Aisance aquatique en Guadeloupe **"CLASSE BLEUE / STAGE BLEU"**

Contexte :

L'analyse des noyades en France a mis en évidence **le nombre important de personnes ne sachant pas nager dans notre pays**. Face à cette problématique de **santé publique mais aussi d'égalité des chances**, il a été décidé de continuer à mobiliser des moyens spécifiques en vue de soutenir des opérations d'apprentissage sur l'ensemble du territoire.

Les actions d'apprentissage présentées dans le cadre du volet « **Aisance Aquatique** » du plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique devront répondre aux critères ci-dessous.

Publics cibles :

Les enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager, durant les temps scolaires ou extrascolaires (désignée sous le terme « **classe bleue** » sur le temps scolaire et « **stage bleu** » sur le temps extra-scolaire).

Les actions favorisant l'apprentissage de la natation des enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière (**décloisonnement de l'âge jusqu'à 18 ans**).

Structures éligibles :

Les associations, les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Conditions d'organisation des stages :

- Les stages devront débuter **impérativement en 2026** mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2027, durant les temps scolaires ou extra-scolaires,
- Les stages devront être gratuits pour les enfants,
- Dans le cadre scolaire, les écoles devront être parties prenantes de la mise en œuvre du projet (professeurs des écoles, conseiller(e) de circonscription, conseiller pédagogique EPS)
- Les projets pourront avoir lieu en milieu fermé (piscine) ou en milieu naturel, dans un environnement permettant l'expérience de profondeur (1.30 minimum), sans matériel d'aide à la flottaison,

- Les séances devront être encadrées par du personnel qualifié, selon les normes d'encadrement en vigueur fixées pour les activités dans le temps scolaire par la note de service « Enseignement de la natation et contribution de l'Ecole à l'aisance aquatique » du 28 février 2022 ([NOR MENE2129643N](#)), ou fixées par les codes de l'action sociale et des familles, et du sport. Leur honorabilité sera contrôlée,
- Les stages devront être animés **prioritairement** par des personnes ayant reçu la formation « encadrant Aisance aquatique » ou « instructeur Aisance aquatique »
- L'évaluation des acquis pourra être continue tout au long du stage ou finale selon les trois niveaux de compétences définis de l'Aisance aquatique (décrits en annexe sur les modalités d'organisation).

Sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets selon :

- ✓ La nature de l'encadrement,
- ✓ Le matériel spécifique,
- ✓ La stratégie générale développée,
- ✓ L'impact de l'action,
- ✓ Le système d'évaluation mis en place (cf. annexe modalités d'organisation des stages d'aisance aquatique, les 3 paliers de compétence).

Indicateurs associés :

- ✓ Nom et localisation des structures ayant bénéficié des actions,
- ✓ Nombre et types d'actions dont :
 - Nombre de personnes impliquées,
 - Nombre de sessions, période et/ou date des sessions
- ✓ Nombre, profils et origine géographique des participants (Personnes en situation de handicap, Jeunes de 4 à 6 ans, QPV),
- ✓ Qualité des intervenants (statut, diplôme, numéro carte professionnelle) et nombre,
- ✓ Satisfaction des participants,
- ✓ Évolution de la structure suite aux actions...

Bilan des actions financées en 2025 obligatoire :

- ✓ Transmission du compte rendu financier via le compte Asso ;
- ✓ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129>, onglet « [je me connecte](#) »

Démarche pour tous :

Se connecter à "**Compte Asso**" code d'accès **205** et créer dans la demande de subvention, une fiche action, dont l'intitulé du sous-dispositif est :

Savoir nager et savoir rouler à vélo

Pour les collectivités territoriales :

Dans la partie « Affiliation sportive », sélectionner « divers » et nom de fédération, « autres ».

Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" :

17 MAI 2026

**AISANCE
AQUATIQUE**

Contact : Estelle BOISDRON Référent « Savoir Nager » DRAJES Guadeloupe 0590 81 43 43 / 0690 41 42 68

Par mail à estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr